


Construction d'une centrale photovoltaïque ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME 30580 LA BRUGUIÈRE			
MAÎTRE D'OUVRAGE	urba 123 ADRESSE 75 allée Wilhelm Roentgen 34061 MONTPELLIER Tel : 04.67.64.46.44		
MAÎTRE D'ŒUVRE	ZBR Architecture 502 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON (tel) 04 78 83 81 87 (fax) 04 78 83 84 82 agence.lyon@zbr.fr		
N° Document	PC 2.3 - Plan masse technique du projet		
N° Dossier	20 085		
Phase	PC		
Volume	02		
Date	13 / 09 / 2021		
Échelle	1/1000e		
Niveau de référence : COS	Remarques : (Non défini)		
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
01 13/09/2021	AM	MODIFICATION DU PLAN DE MASSE - déplacement du local de maintenance et ajout d'une haie paysagère	
02 13/09/2021	AM	Plan original	
Indice	Date	Dessinateur	Objet de la modification



Légende :

Haie plantée	Clôture (h=2m)	Création de noues/fossés
Portail (l = 6 m)	Table photovoltaïques	Poste de transformation
Piste de circulation lourde	Citerne 120m³	Caméra dôme motorisée
Citerne 60m³	Accès au site	Aire de croisement
Local maintenance	Aire d'aspiration	Poteau d'incendie
Poste de livraison	Boisements conservés en l'état	Limite cadastrale
Point de vue	Zone avec surélévation des tables de 0,40 m	Secteur mis en défens
Zone avec surélévation des tables de 0,40 m	Zone avec surlargeur des allées de 1,50 m	Mare en faveur des amphibiens (dimensions : 5 m x 6 m)
Mare en faveur des amphibiens (dimensions : 5 m x 6 m)	Blocs rochers disposés autour et dans la mare	

Annexe 4 : Tome « impact-mesures » de l'expertise forestière mise à jour

Etude des peuplements forestiers, expertise forestière

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE LA BRUGUIERE (30)

TOME 2 : IMPACTS ET MESURES



Votre contact :
Sébastien Diette, Alcina Forêts
06 18 21 74 73 - sebastien.diette@alcina.fr

Table des matières

I. IMPACTS ET MESURES	2
A. ZONE DE PROJET	2
B. IMPACTS ET MESURES VIS A VIS DES CONDITIONS ABIOTIQUES GENERALES	6
1. CONDITIONS TOPOGRAPHIQUES	6
2. CONDITIONS CLIMATIQUES	6
3. CONDITIONS GEOLOGIQUES ET PEDOLOGIQUES	6
4. DONNEES PREVUES PAR L'ARTICLE L 341-5 DU CODE FORESTIER	7
C. IMPACTS ET MESURES VIS-A-VIS DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1. PRODUCTION DE BOIS IMPACTEE	9
D. IMPACTS ET MESURES VIS A VIS DES CONDITIONS GENERALES	10
1. HABITATS NATURELS	10
2. ÉQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE	10
3. RISQUES	11
4. USAGES DE LA FORET	11
5. DONNEES PREVUES PAR L'ARTICLE L 341-5 DU CODE FORESTIER	12
6. IMPACTS ET MESURES VIS A VIS DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE	13
7. IMPACT ET MESURES VIS-A-VIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	13
8. IMPACTS CUMULES	14
SYNTHESE DES MESURES ENVISAGEABLES	15
II. MESURES DE COMPENSATION DES IMPACTS SUR LA FORET	16
1. MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS	16
2. MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES PAR LE CNPF	17
3. SYNTHESE DES MESURES COMPENSATOIRES	18
III. ELIGIBILITE DU PROJET SOLAIRE DES BOIS-D'EN-BAS A UNE AUTORISATION DE DEFRICHEMENT AU REGARD DE L'ARTICLE L341-5 DU CODE FORESTIER	19
ANNEXE 1 : PRESENTATION DES PROJETS DE TRAVAUX SYLVICOLES ONF	22
ANNEXE 2 : PRESENTATION DU PROJET DE REBOISEMENT ONF	31
ANNEXE 3 : PRESENTATION DES PROJETS DE REBOISEMENT CNPF	33

Coordination et relecture : Olivier Chandioux, Alcina	Relecture par : Romain Poubeau
Rédaction par : Bertrand Croisille, Alcina	Validé par :
	Version : v6
	Date : 28/09/2022



I. IMPACTS ET MESURES

A. Zone de projet

Les impacts sont mesurés sur la zone de projet qui a été déterminée par croisement des différents enjeux issus des expertises initiales réalisées sur la zone d'étude, et en premier les enjeux de biodiversité.

Le projet final s'implantera sur une surface de 24,9 ha : 23,8 hectares clôturés et 1,1 ha de piste incendie extérieures. A cela s'ajoute 12,6 hectares de zones concernées par le débroussaillage réglementaire.

Tableau de synthèse des surfaces cadastrales concernées par le défrichage

Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Surface SIG à défricher (ha)	% de la surface à défricher
A 103	167,5640	24,8	14,8 %
A 107	11,8080	0,1	0,8 %
TOTAL	219,1428	24,9	11,3 %



Projet de parc photovoltaïque de la Bruguière

Réalisé sous QGIS 3.22.6
Source : Scan 25 IGN
Date : 2022-06-28



Légende

- Obligations Légales de Débroussaillage
- Emprise du défrichement

Carte de situation

0 500 1 000 m



1:25 000

